

Rapport public Parcoursup session 2023

Université de Montpellier - Licence - Portail Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique)	Jury par défaut	Tous les candidats	1120	7079	3166	3836	22	15

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

*Avoir répondu à un [questionnaire d'auto-évaluation](#) disponible sur le site de l'Onisep Terminales2022-2023 à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2022-2023). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Attendus locaux

Pas d'attendus locaux. Les candidats doivent se référer aux attendus nationaux.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le contenu complet de la formation (Licence 1, Licence 2 et Licence 3 en droit) est disponible sur le site de la Faculté :

<http://droit.edu.umontpellier.fr/formations/>

Les deux premières années de Licence (semestres I, II, III et IV) mention Droit sont communes.

C'est à partir de la Licence 3 (semestres V et VI) que l'étudiant a la possibilité de choisir entre 2 orientations :

- Licence 3 orientation Droit privé
- Licence 3 orientation Droit public

+ d'info sur l'offre de formation : <https://formations.umontpellier.fr/fr/index.html>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Pour la Licence en droit consiste en l'examen des vœux émis par les candidats pour l'année universitaire 2023-2024 et plus particulièrement à définir les modalités et les critères d'examen des candidatures, examiner l'ensemble des vœux des candidats, notamment afin de pouvoir proposer des dispositifs d'accompagnement pédagogiques (Licence ELAN) et ordonner tous les vœux en vue de proposer au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats.

Pour l'année 2023, le nombre de vœux confirmés était de 7078.

La capacité d'accueil étant de 1120 en L1 Droit, la commission a procédé à un classement des candidatures afin de formuler une réponse aux candidats.

Un algorithme est utilisé pour procéder à un premier classement des candidats. L'adoption des modalités et les critères d'examen des vœux ont été déterminées pour chaque série de baccalauréat (détermination de l'algorithme pour chaque série et coefficient affecté à toutes les matières).

Certains dossiers font toutefois l'objet d'une notation entièrement individualisée. Il s'agit des dossiers en provenance d'universités étrangères, de reprises d'étude et dossiers des non bacheliers (DEAU, Capacité, étudiants français et européens ayant effectué leur baccalauréat à l'étranger, personnes en reprise d'étude...).

A partir de ce pré-classement, la commission identifie individuellement les candidats pour lesquels le dispositif « oui-si » sera proposé. Ce travail a été réalisé par série de baccalauréat. Un examen détaillé et individuel de ces dossiers a été réalisé afin d'identifier environ 669 candidats présentant un profil « à fort risque d'échec » pour leur proposer les dispositifs d'accompagnement pédagogique (« OUI SI » Licence ELAN). Les candidats de filière générale ne sont pas en principe retenus pour ce dispositif. Le classement qui est généré est ensuite ajusté par le Rectorat en prenant en compte un taux minimum de candidats boursiers (22%) et un taux maximum de candidats hors Académie de Montpellier (15%).

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Pour la session 2023, la CEV constate et tient à souligner les éléments suivants :

- Une baisse du nombre de candidatures
- Par rapport aux deux années antérieures, une plus grande adéquation entre les notes dans les bulletins et les appréciations des professeurs.
- Un important écart entre les notes des filières générales et les filières pro ou technologiques (ou les notes semblent bien meilleures et révèlent un écart avec les notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat). Cet élément a été corrigé grâce au nouveau paramétrage de l'outil d'aide à la décision (cf. supra).
- L'amélioration résultant de l'accès donné à tous les examinateurs pour saisir directement leurs notes sur la plateforme.
- Accès aux relevés des notes sans qu'elles soient saisies par les candidats pour l'ensemble des dossiers, particulièrement pour les dossiers étrangers qui étaient plus complets (accès aux bulletins notamment).

Enfin, la CEV regrette:

- 1/ Une fois encore, pour les dossiers « étrangers », que la nationalité des candidats ne figure pas dans le dossier. En effet, les dossiers soumis à validation ne permettent pas de déterminer si les candidats sont des ressortissants de l'espace économique européen et sont recevables à la procédure Parcours sup. Compte tenu du nombre important de dossiers étrangers, la CEV a pu avoir quelques doutes sur l'éligibilité de certains candidats à la procédure Parcours sup (plutôt que la demande d'admission préalable). Nous renouvelons cette année cette demande : la plateforme devrait permettre l'accès à la nationalité des candidats afin de le vérifier.
- 2/ Quelques lettres de motivation loufoques (recette de cuisine !) sans qu'il soit possible de refuser les candidats, compte tenu du caractère non sélectif de la procédure.
- 3/ L'existence de dossiers vides (aucune donnée quantitative permettant une appréciation du dossier, y compris pour les baccalauréats récents) en particulier pour les candidats en reprise d'étude.
- 4/ Un nombre significatif de demandes de rectification d'erreur matérielle émanant des différents Rectorats pour les notes des épreuves de spécialité.

Pour les candidats, la Commission recommande de soigner la lettre de motivation et la présentation de son projet professionnel. En outre, la CEV attire l'attention des candidats sur l'importance des matières considérées comme fondamentales pour les études de droit. Elle rappelle qu'elle prend en compte tout particulièrement ces matières dans son examen des vœux (cf. critères généraux d'examen des vœux).

La Commission recommande également d'effectuer avec sérieux le questionnaire d'autoévaluation qui est une condition de recevabilité du dossier. Ce questionnaire est disponible sur le site de l'Onisep Terminales au moment de l'ouverture de la saisie des vœux sur la plateforme Parcoursup. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
---------------------	------------------------------	---	--	---------------------------------

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Résultats académiques	<p>MOYENNE GENERALE</p> <p>Notes obtenues en 1ère et terminale</p>	<p>1) notes de première, de terminale, du baccalauréat (épreuves anticipées et finales pour les candidats bacheliers) Résultats obtenus dans les matières suivantes sont particulièrement regardées (1ère, Terminale, Baccalauréat) Socle de culture commune : Français, Philosophie, Histoire géographique, Enseignement moral et civique, Langues vivantes (LV1 et LV2) Disciplines de spécialité : Histoire géographique, géopolitique et sciences politiques ; Sciences économiques et sociales ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues et littératures étrangères ; Mathématiques ; Physique, Chimie Enseignements facultatifs : Droit et grands enjeux du monde contemporain ; Mathématiques expertes ; Mathématiques complémentaires ; Langues et cultures de l'Antiquité ; Langue vivante 3 ;</p>	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail Maîtrise du français Qualités rédactionnelles Capacités argumentatives	Méthode de travail Qualité de l'orthographe Capacité à l'oral	Champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins Résultats aux épreuves anticipées de français du Bac	Important
Savoir-être	Autonomie Implication	Capacité à fournir des efforts Capacité d'organisation Ouverture au monde Implication Autonomie	Appréciations des professeurs sur les bulletins Champ « Capacité à s'investir » de la fiche Avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation (incluant, éventuelle participation aux JPO, au salon de l'étudiant, etc.)	Adéquation du projet aux débouchés Capacité à réussir dans la formation Adéquation du projet aux débouchés Capacité à réussir dans la formation Adéquation du projet aux débouchés Capacité à réussir dans la formation	Projet de formation motivé	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen	Projet de formation motivé Appréciation des professeurs	Champ « Engagement citoyen » de la fiche Avenir, rubrique « Activités et centres d'intérêts »	Complémentaire

Signature :

Philippe AUGÉ,
Président de l'établissement Université de Montpellier